No. 38.2

D É C R E T

DÉCLARATION D'UNE SITUATION D'URGENCE LIÉE À UNE CATASTROPHE DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

ATTENDU QUE, le 9 août 2024, j'ai publié le décret numéro 38 déclarant une situation d'urgence liée à une catastrophe pour tous les comtés de l'État de New York ;

ATTENDU QUE la tempête a provoqué de fortes précipitations, des orages sévères et des crues soudaines, entraînant des fermetures de routes, des perturbations des déplacements, des pannes d'électricité généralisées et des dommages aux biens publics et privés, ce qui constitue une menace permanente pour la santé et la sécurité publiques à laquelle les collectivités locales touchées ne sont pas en mesure de répondre de manière adéquate ;

PAR CONSÉQUENT, JE, KATHY HOCHUL, gouverneure de l'État de New York, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution de l'État de New York et la section 28 de l'article 2-B de la loi exécutive, prolonge par la présente la situation d'urgence liée à une catastrophe telle que définie dans le décret 38 et maintient les termes, conditions et suspensions contenus dans le décret 38 et le texte qui lui fait suite, et ce jusqu'au 3 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et
mon sceau dans la ville d'Albany
ce quatrième jour d'octobre de
l'année deux mille vingt-quatre.

PAR LA GOUVERNEURE
Secrétaire de la gouverneure